

Guide de l'étudiant



**MICROPROGRAMME DE
QUALIFICATION EN
ENSEIGNEMENT**

Dans le présent document, le genre masculin est utilisé au sens neutre et désigne les femmes autant que les hommes.

Conception graphique et mise en page : Bettina Akoakou

Bienvenue à la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal et au Centre de formation initiale des maîtres (CFIM)

Le microprogramme de qualification en enseignement offert au CFIM a été spécialement conçu pour aider des enseignants ayant acquis leur formation et leur expérience dans d'autres systèmes scolaires à s'intégrer harmonieusement au système québécois. La formation dispensée aux enseignants d'immigration récente a notamment pour caractéristiques :

- ✍ d'établir des liens étroits entre théorie et pratique pour faire connaître la philosophie éducative qui prévaut au Québec et le fonctionnement du système scolaire;
- ✍ de renseigner sur les moyens existants pour faciliter l'intégration;
- ✍ d'aider les étudiants/enseignants à réfléchir sur leur propre formation de base acquise à l'étranger et à l'adapter aux approches et à la philosophie sous-jacente du programme scolaire québécois;
- ✍ de rendre les enseignants formés à l'étranger conscients de la richesse multiculturelle et plurilingue du contexte scolaire québécois et de les aider à y contribuer avec leur propre bagage;
- ✍ de proposer, dans le cadre de certains cours, un environnement d'apprentissage en ligne favorisant à la fois l'encadrement par le professeur ou le chargé de cours et la collaboration entre pairs;
- ✍ d'adopter une approche programme visant le développement des compétences professionnelles attendues du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES).

Ce guide a pour objectif de vous renseigner le mieux possible sur votre microprogramme de qualification en enseignement, votre cheminement en tant que nouvel étudiant de la Faculté des sciences de l'éducation et les règles de fonctionnement.

Au nom de toutes ces personnes, nous souhaitons que les études qui feront de vous un enseignant au Québec répondent à vos besoins et comblent vos attentes.

Josianne Robert, Ph. D.
Vice-doyenne aux études de 1^{er} cycle

Alejandro S. González-Martín, Ph. D.
Professeur titulaire
Responsable du microprogramme de qualification en enseignement

TABLE DES MATIERES

1	Le programme	4
1.1	Structure du programme	5
1.2	Itinéraire du nouvel étudiant	7
2	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	13
2.1	ANNULATION ET ABANDON DE COURS	13
2.1.1	Annulation ou modification	13
2.1.2	Abandon (avec frais)	13
2.2	EXIGENCES LINGUISTIQUES	14
2.2.1	Français écrit	14
2.2.2	Français oral	14
2.2.3	Notes finales et fautes de français	14
2.2.4	Personne-ressource à la faculté	15
2.2.5	Quelques références pour l'étude et la correction du français oral et écrit	15
2.3	SYSTÈME DE NOTATION	17
2.4	MISE EN PAGE POUR LA REMISE DES TRAVAUX	18
2.5	RÉCUPÉRATION DES TRAVAUX	19
2.6	UNIP ET ADRESSE COURRIEL INSTITUTIONNELLE	20
2.6.1	UNIP	20
2.6.2	Courriel institutionnel infonuagique	20
2.7	ÉTUDES DE 2 ^E CYCLE	21
2.7.1	Études de 2 ^e cycle - Bourses d'études	21
3	Règles de fonctionnement et éthique	21
3.1	Attitude en classe	22
3.2	Présence aux cours	22
3.3	Absence aux évaluations	23
3.4	Vérification et révision de l'évaluation	23
3.5	Plagiat	24
3.6	Antécédents judiciaires	24
3.7	Commentaires et plaintes	25
3.7.1	Dans le cadre d'un cours	25
3.7.2	Dans le cadre d'un service offert par le CFIM	26
3.8	La rétroaction d'étape	26

1 LE PROGRAMME

En collaboration avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal offre un microprogramme (15 crédits de cours) de 1^{er} cycle qui s'adresse aux enseignants qualifiés à l'étranger, déjà détenteurs d'un avis d'admissibilité ou d'un permis d'enseigner du Québec dans un domaine de la formation générale.

Le permis d'enseigner autorise provisoirement à enseigner et a une durée de cinq ans. Durant cette période, l'enseignant est soumis à un stage probatoire. Ce dernier permet de reconnaître les compétences des personnes qui veulent obtenir un brevet d'enseignement qui confère l'autorisation permanente d'enseigner au Québec.

Le stage probatoire est d'une durée de 600 à 900 heures d'enseignement dans un établissement d'enseignement reconnu.

« Les heures d'enseignement sont comptabilisées pour les fins du stage probatoire si elles sont dispensées pour un même employeur dans le cadre d'un contrat d'au moins 200 heures, à l'intérieur de 12 mois consécutifs.

Les autorités responsables de l'administration du stage probatoire sont le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, la commission scolaire, l'établissement d'enseignement public, l'établissement d'enseignement privé et l'établissement d'enseignement qui a signé une entente avec le ministre. La personne en stage probatoire a également une responsabilité dans le déroulement du processus.

La personne en stage probatoire a la responsabilité d'informer les directions des établissements où elle enseigne qu'elle est en processus de stage probatoire. Elle doit collaborer activement avec la direction, ses collègues et son mentor. Elle a une responsabilité au regard des gestes qu'elle pose dans sa classe ou son centre et des réflexions qu'elle fait sur les gestes posés. »¹

Pour plus de renseignements, consulter le site internet du ministère :

www.mels.gouv.qc.ca/dfftps/interieur/autorisa.html

De plus, l'étudiant qui souhaite parfaire ses connaissances en langue française ou dans l'enseignement de sa discipline peut ajouter des cours à sa formation de base. Pour ce faire, il peut s'inscrire, en même temps qu'au microprogramme, à des cours hors programme qui conviennent à ses besoins de formation, avec l'approbation du responsable de programme.

Le Centre étudiant est l'outil par excellence pour obtenir des informations sur les programmes, il est mis à jour toute l'année et permet en outre d'effectuer des transactions en ligne. On y accède à l'adresse <http://registraire.umontreal.ca/accueil>

¹ Extraits de : MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION¹ DU LOISIR ET DU SPORT. *Le stage probatoire des enseignants et des enseignantes du préscolaire, du primaire et du secondaire. Document d'information*, Québec, Gouvernement du Québec, 2006.

1.1 STRUCTURE DU PROGRAMME

MICROPROGRAMME DE 1ER CYCLE DE QUALIFICATION EN ENSEIGNEMENT

Régime d'études : Plein temps, temps partiel. Offert le soir

1-827-7-0

Objectifs

La réussite du programme habilite à enseigner dans les écoles du Québec.

Destinataires

Ce programme s'adresse aux titulaires d'un permis d'enseigner et aux personnes qui ont reçu un avis d'admissibilité décerné par le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, qui veulent se qualifier pour l'obtention du brevet d'enseignement. Ce programme d'appoint a fait l'objet d'une entente entre le Ministère et la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal au printemps 2008.

Structure du programme

Segment 70			
BLOC 70 A - obligatoire - (3 crédits)			
Didactique			
No cours	Crédit	Durée	Titre
DID1114	3	1	Notions didactiques pour l'enseignement
BLOC 70 B - option - (minimum 3 crédits, maximum 3 crédits)			
Formation disciplinaire *			
No cours	Crédit	Durée	Titre
DID3371	3	1	Didactique des maths, des sciences et des technologies
DID3372	3	1	Didactique des langues et autres disciplines
BLOC 70 C - obligatoire - (3 crédits)			
Psychopédagogie			
No cours	Crédit	Durée	Titre
PPA1212	3	1	Intervention éducative et développement
BLOC 70 D – obligatoire – (6 crédits)			
Fondement de l'éducation			
No cours	Crédit	Durée	Titre
ETA1112	3	1	Organisation et culture de l'enseignement au Québec
ETA3550	3	1	Évaluation des apprentissages

1.1.1 BLOC 70 B - cours à option

Depuis le 5 juillet 2018, les étudiants inscrits au microprogramme de qualification en enseignement doivent **obligatoirement** suivre le cours de didactique (DID3371 ou DID3372) correspondant à leur discipline d'enseignement, conformément à la répartition suivante établie par le MEES. Les étudiants ayant une formation reconnue en éducation préscolaire et enseignement primaire ou en adaptation scolaire peuvent suivre l'un ou l'autre des cours de didactique.

DID3371 -Didactique des maths, des sciences et des technologies	DID3372 - Didactique des langues et autres disciplines
Enseignement des mathématiques au secondaire	Enseignement du français, langue d'enseignement au secondaire
Enseignement des sciences et des technologies au secondaire	Enseignement de l'univers social au secondaire
Enseignement de l'éducation physique et à la santé	Enseignement de l'éthique et de la culture religieuse au secondaire
	Enseignement des arts
	Enseignement de l'anglais, langue seconde
	Enseignement du français, langue seconde
	Enseignement d'une langue tierce
Éducation préscolaire et enseignement primaire	
Adaptation scolaire	

1.2 ITINÉRAIRE DU NOUVEL ÉTUDIANT

CHEMINEMENTS SUGGÉRÉS MICROPROGRAMME DE QUALIFICATION EN ENSEIGNEMENT			
	1 ^{ère} session	2 ^e session	3 ^e session
Cheminement sur deux sessions	ETA1112 DID1114 DID3371 OU DID3372	PPA1212 ETA3550 DID3371 OU DID3372	
Cheminement sur trois sessions	ETA1112 DID1114	PPA1212 DID3371 OU DID3372	ETA3550 DID3371 OU DID3372
INFORMATIONS IMPORTANTES			
<p>Les cours ETA1112, DID1114, PPA1212 et ETA3550 sont offerts à chaque session.</p> <p>Le cours ETA1112 doit obligatoirement être suivi AVANT le PPA1212.</p> <p>Le cours ETA3550 a comme <u>préalables</u> : ETA1112 et DID1114. Il doit toujours être suivi durant la DERNIÈRE session de votre cheminement.</p> <p>Le cours DID3371 <u>ou</u> le cours DID3372 (suivant votre discipline d'enseignement) doit toujours être suivi AVANT ou en MÊME TEMPS que le ETA3550.</p> <p>Les cours DID3371 et DID3372 sont offerts en alternance (une session sur deux).</p> <p>Pour vous aider à bien planifier votre cheminement, dès la première session de cours, informez-vous auprès de votre TGDE de la session à laquelle sera offert le cours DID3371 ou le cours DID3372, suivant votre discipline d'enseignement.</p>			

- La réussite de tous les cours du Microprogramme de qualification en enseignement permet l'obtention d'une attestation d'études de l'Université de Montréal.
- La scolarité minimale du MQE est de 2 sessions; la scolarité maximale, de 4 années.

1.3 HORAIRES

HORAIRE DES COURS D'ÉTÉ 2021⁽¹⁾

Inscription à partir du 25 février 00 :01

SIGLE	SECTION	HORAIRE
ETA1112 Org. et culture de l'ens. au Québec	V	de 17h30 à 20h30 Les mardis du 4 mai au 15 juin et les jeudis du 6 mai au 17 juin
PPA1212 Intervention éducative et développement	V	de 17h30 à 20h30 Les mardis du 4 mai au 15 juin et les jeudis du 6 mai au 17 juin
DID1114 Notions didactiques pour l'enseignement	V	de 17h30 à 20h30 Les lundis du 3 mai au 17 mai et 31 mai au 21 juin et les mercredis du 5 mai au 16 juin
DID3371 Didactique des maths, sciences, technos.	V	de 17h30 à 20h30 Les mardis du 4 mai au 15 juin et les jeudis du 6 mai au 17 juin
ETA3550 Évaluation des apprentissages	V	de 17h30 à 20h30 Les lundis du 3 mai au 17 mai et 31 mai au 21 juin et les mercredis du 5 mai au 16 juin

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
ETA1112 V		4 mai au 15 juin		6 mai au 17 juin	
PPA1212 V		4 mai au 15 juin		6 mai au 17 juin	
DID1114 V	3 mai au 17 mai, 31 mai au 21 juin		5 mai au 16 juin		
DID3371 V		4 mai au 15 juin		6 mai au 17 juin	
ETA3550 V	3 mai au 17 mai, 31 mai au 21 juin		5 mai au 16 juin		

⁽¹⁾ Afin de vous assurer de l'exactitude de l'horaire des cours suivants, nous vous recommandons de vérifier, avant le début des cours, celui indiqué sur votre Centre étudiant.

HORAIRE DES COURS 2020-2021

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
17h30 à 20h30	<p>13.09 au 4.10, 25.10 au 20.12</p> <p>DID 1114 W Notions de didactique pour l'enseignement</p>	<p>7.09 au 12.10, 26.10 au 14.12</p> <p>PPA 1212 W Interv. éduc. et développement</p>	<p>1.09 au 13.10, 27.10 au 8.12</p> <p>DID 3372 W Did. des langues et autres discipl</p>	<p>2.09 au 14.10, 28.10 au 9.12</p> <p>ETA 1112 W Org. et cult. ens. au Québec</p> <p>ETA 3550 W Évaluation des apprentissages</p>	
17h30 à 20h30	<p>10.01 au 28.02, 14.03 au 11.04</p> <p>DID 1114 X Notions de didactique pour l'enseignement</p>	<p>11.01 au 1.03, 15.03 au 19.04</p> <p>PPA 1212 X Interv. éduc. et développement</p>	<p>12.01 au 2.03, 16.03 au 20.04</p> <p>DID 3371 X Did. des maths, des sciences et des technologies</p>	<p>6.01 au 3.03, 17.03 au 14.04</p> <p>ETA 3550 X Évaluation des apprentissages</p> <p>ETA 1112 X Org. et cult. ens. au Québec</p>	

ATTENTION! Horaire sujet à changement!

SVP vérifiez sur le site officiel des cours de l'UdeM :

<http://registraire.umontreal.ca/etudes-et-services/horaire-des-cours/>

L'étudiant doit suivre le cheminement prescrit par la Faculté et doit consulter sa T.G.D.E. pour y apporter quelque modification que ce soit. Selon le règlement des études, en cas d'échec à un cours, l'étudiant doit reprendre celui-ci dans l'année qui suit l'échec.

Un double échec à un cours entraîne l'exclusion du programme.

1.4 CHOIX DE COURS HORS-PROGRAMME (FACULTATIF)

Pendant vos études, vous pouvez vous inscrire à d'autres cours que les 5 cours du microprogramme. On les appelle alors les cours « hors-programme ». Ces cours doivent être en lien avec le domaine de l'éducation, ou votre spécialité d'enseignement, ou en lien avec l'amélioration du français oral ou écrit. Toutefois, le nombre de cours « hors-programme » **ne peut pas dépasser le nombre de cours du microprogramme.**

- **COURS DE FRANÇAIS LANGUE SECONDE DE LA FEP** : vous devez d'abord faire un test de classement à l'École de langues de la Faculté de l'éducation permanente et ensuite vous obtiendrez, par courriel, la liste des cours auxquels vous pouvez vous inscrire. Vous devez ensuite transmettre ce courriel à votre TGDE afin qu'elle vous inscrive.
- **SUGGESTION DE COURS HORS-PROGRAMME**: Cette liste est dans la section suivant du présent guide. Pour obtenir l'horaire de ces cours, consultez la [base de données des cours offerts par l'UdeM](#)

1.4.1 COURS RECOMMANDÉS POUR PARFAIRE SA FORMATION

La coordination du programme a fait une liste de cours hors-programme suggérés aux étudiants du Microprogramme.

Sciences et technologies			
No cours	Crédit	Durée	Titre
PHY 1950	3	1	Notions de physique pour enseignants
BIO1970	3	1	Notions de biologie pour enseignants
CHMI945	3	1	Notions de chimie pour enseignants
CHMI963	3	1	Chimie générale
PHY1902	3	1	Électricité et optique
PHY1971	3	1	Astronomie générale
DID 2217	3	1	Introduction: didactique des sciences et technologies
DID 3335A	2	1	Didactique des sciences biologiques
DID 3345A	2	1	Didactique de la chimie
DID 3355A	2	1	Didactique de la physique
DST2000	3	1	La technologie, outil d'apprentissage : ExAO
DST 3000	3	1	Laboratoire de technique et de robotique
DST 2012	3	1	Projets sciences et technologie 1
DST 3012	3	1	Projets sciences et technologie 2
DST 4011	3	1	Projets sciences et technologies 3

Français			
No cours	Crédit	Durée	Titre
DID 2211	3	1	Intro à la didactique du français au second.
DID 3210	3	1	Didactique de la littérature
DID 3212	3	1	Didactique de la grammaire et de l'orthographe
DID 4202	3	1	Didactique des textes courants et de l'oral
DID 4212	2	1	Laboratoire de didactique du français
LNG 1080	3	1	Lexicologie, sémantique et morphologie
LNG 1540	3	1	Notions de syntaxe
LNG 1400	3	1	Notions de phonétique et de phonologie
LNG 2045	3	1	Grammaire du français et linguistique
LNG 2250	3	1	Analyse du discours en linguistique
LNG 2100	3	1	Français québécois
FRA 1130	3	1	Introduction à la littérature québécoise
FRA 2130	3	1	Littérature québécoise du XIXe siècle
FRA 2131	3	1	Litt. québécoise des XXe et XXIe s

Univers social			
No cours	Crédit	Durée	Titre
DID1098	2	1	Didactique de la géographie
DID1677	2	1	Didactique de la géographie et du monde contemporain
DID1876	2	1	Didactique de l'histoire 1
DID2876	2	1	Didactique de l'histoire 2
DID3778	2	1	Didactique et médias pour l'univers social
DID4297	2	1	Labo de didactique : univers social
DID4876	2	1	Didactique de l'histoire 3
GEO1412	3	1	Le Québec
HST 2422	3	1	Histoire politique du Québec, 1760-1867
HST 2427	3	1	Amérique du Nord britannique
HST 2443	3	1	Le Canada et le Québec dans le monde
HST2904	3	1	Histoire du Québec contemporain

Maths			
No cours	Crédit	Durée	Titre
DID 1002	3	1	Notions mathématiques pour adaptation scolaire
DID 1220	3	1	Didactique de l'arithmétique en adaptation scolaire
DID 2030	3	1	Didactique nombres rationnels, adaptation scolaire sec
DID 2260	3	1	Didactique de la proportionnalité
DID 2270	3	1	Le raisonnement en mathématiques
DID 2280	3	1	Erreurs et obstacles d'apprentissage en maths
DID 3120	3	1	Didactique de l'algèbre en adaptation scolaire
DID 3270	3	1	Didactique de l'algèbre et des fonctions
DID 4298	2	1	Laboratoire de didactique des maths

Psychopédagogie et fondements de l'éducation			
No cours	Crédit	Durée	Titre
PPA 2110	3	1	Gestion de classe et adaptation scolaire
PPA 3120	3	1	Gestion de la classe au secondaire
PPA 3205	3	1	La classe en milieu urbain
ETA 2200	3	1	École et environnement social

Langue française			
No cours	Crédit	Durée	Titre
DID 1009	3	1	Grammaire pour futurs enseignants
DID 1010T	3	1	Français écrit pour futurs enseignants
DID 10101	1,5	1	Français écrit pour enseignants 1
DID 10102	1,5	1	Français écrit pour enseignants 2 <i>*Préalable DID1009</i>
FRA1957G	3	1	Français écrit 1
FRA1958G	3	1	Français écrit 2
FRS 1263	3	1	Compréhension de l'oral - avancé 3
FRS 1273	3	1	Expression orale. Avancé 3
FRS 1262	3	1	Grammaire et expression écrite. Avancé 1
FRS1272	3	1	Grammaire et expression écrite. Avancé 2

2 DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

On trouvera dans les pages qui suivent des informations relativement à certaines dispositions comme les exigences afin de poursuivre dans le programme et le Centre étudiant.

2.1 ANNULATION ET ABANDON DE COURS

2.1.1 Annulation ou modification

L'étudiant qui désire annuler un ou plusieurs cours avec libération de payer les droits de scolarité et autres frais exigibles, doit procéder avant la date limite indiquée dans le calendrier universitaire. Dans le cas où l'horaire du cours ne suit pas la période habituelle, le délai prescrit est indiqué à l'horaire du cours.

* Veuillez **consulter l'horaire du cours sur le Centre étudiant pour les dates d'annulation.**

Dans tous les cas, il est recommandé de consulter la technicienne à la gestion des dossiers étudiants avant d'annuler un cours afin d'être conseillé sur la pertinence de l'annulation projetée et les effets sur le cheminement.

2.1.2 Abandon (avec frais)

Le cours doit être abandonné **entre la date limite d'annulation et la date limite d'abandon.**

L'abandon de cours signifie que le cours demeure inscrit au dossier d'études. La mention ABA est alors indiquée au relevé de notes et à l'horaire de cours. Vous devez acquitter les droits de scolarité et frais afférents liés à ce cours.

* Veuillez **consulter l'horaire du cours sur le Centre étudiant pour les dates d'abandon.**

Si l'abandon d'un cours est effectué APRÈS la période prévue, l'étudiant se voit attribuer pour ce cours la note F* (échec par absence) à son relevé de notes.

Pour plus d'information : <https://registraire.umontreal.ca/dates-importantes/modification-annulation-et-abandon-de-cours/#c126933>.

2.2 EXIGENCES LINGUISTIQUES

La société québécoise souhaite que les enseignants deviennent des modèles linguistiques pour leurs élèves. Pour cette raison, dans tous les programmes de formation des maîtres de la Faculté des sciences de l'éducation, la maîtrise du français tant oral qu'écrit revêt une importance spéciale et constitue une condition de poursuite des études.

2.2.1 Français écrit

Les étudiants ayant l'avis d'admissibilité et qui n'ont pas encore subi ou qui n'ont pas réussi le test de français écrit reconnu par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pourraient s'inscrire à un cours de mise à niveau. Deux cours de mise à niveau facultatifs sont offerts aux candidats admis pour le test : DID 1009 – Grammaire pour futurs enseignants et DID 10101 et DID 10102 ou DID 1010T – Français écrit pour futurs enseignants. Le cours de mise à niveau est hors programme et il est soumis aux règles d'évaluation et de réussite décrites dans les plans de cours.

Tous les étudiants qui éprouvent des difficultés en français écrit sont également encouragés à profiter, tout au long de leurs études, des services offerts par le [Centre de communication écrite](#) : [ateliers gratuits](#) pour francophones ou pour non-francophones, et rencontres individuelles au [Centre d'aide en français](#) pour améliorer les compétences en rédaction.

2.2.2 Français oral

Les étudiants qui souhaitent améliorer leur compétence en communication orale peuvent s'inscrire aux ateliers offerts par le Service d'aide aux étudiants (SAÉ) : voir les [activités culturelles en communication](#) (Diction et phonétique, Communication orale I et II, Pause de voix parlée).

2.2.3 Notes finales et fautes de français

La qualité du français écrit des étudiants est l'affaire de tous ceux qui participent aux programmes de formation des maîtres. Afin d'harmoniser les pratiques dans les différents cours* de 1er cycle offerts par la Faculté des sciences de l'éducation, la direction du Centre de formation initiale des maîtres (CFIM) a adopté les balises suivantes, où il s'agit de prendre en considération le nombre moyen de fautes par 250 mots :

- De 0 à 1,5 fautes en moyenne par 250 mots, la note pour le contenu de l'ensemble du document reste la même. Dans le cours de français écrit de la Faculté (Français écrit pour enseignants), où seule la langue écrite est évaluée, on donne A+ à B+ pour ce résultat.
- De 1,6 à 2,5 fautes en moyenne par 250 mots, la note pour le contenu de l'ensemble du document baisse d'un cran (exemple : de B- à C+). Dans le cours de français écrit de la Faculté (Français écrit pour enseignants), où seule la langue écrite est évaluée, on donne B+ à C+ pour ce résultat.
- De 2,6 à 3,5 fautes en moyenne par 250 mots, la note pour le contenu de l'ensemble du document baisse de deux crans (exemple : de B- à C). Dans le cours de français écrit de la Faculté (Français écrit pour enseignants), où seule la langue écrite est évaluée, on donne C+ à D+ pour ce résultat.
- De 3,6 à 4,4 fautes en moyenne par 250 mots, la note pour le contenu de l'ensemble du document baisse de trois crans (exemple : de B- à C-). Dans le cours de français écrit de la Faculté (Français écrit pour enseignants), où seule la langue écrite est évaluée, on donne D+ à E pour ce résultat.
- À partir de 4,5 fautes en moyenne par 250 mots, la note pour le contenu de l'ensemble du document baisse également de trois crans (exemple : de B- à C-), mais l'étudiant est spécialement invité à consulter la responsable des mesures de soutien en français au CFIM pour s'informer de toutes les activités d'amélioration offertes. Dans le cours de français écrit de la Faculté (Français écrit pour enseignants), où seule la langue écrite est évaluée, on donne E (échec) pour ce résultat.

2.2.4 Personne-ressource à la faculté

Si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires à propos des exigences linguistiques de la Faculté des sciences de l'éducation ou recevoir des conseils pour parfaire votre connaissance de la langue et améliorer la qualité de vos textes ou de vos présentations, n'hésitez pas à communiquer avec la coordonnatrice des mesures de soutien en français au 514 343-7434 (karine.pouliot.1@umontreal.ca).

2.2.5 Quelques références pour l'étude et la correction du français oral et écrit

Antidote 8. (2014). Logiciel. Montréal, Druide informatique. Disponible également en version *Antidote Mobile* pour iPhone et iPod Touch et en version *Antidote Ardoise* pour iPad.

BEAUCHESNE, Jacques et filles (2009) *Le grand dictionnaire des cooccurrences*, Montréal, Guérin, 788 p. Une version est offerte gratuitement en ligne au <http://www.btb.termiumplus.gc.ca>, dans la section **Outils d'aide à la rédaction**.

Bescherelle. *L'Art de conjuguer* (2006). Montréal : Hurtubise HMH.

BOIVIN, Marie-Claude et Reine PINSONNAULT (2008). *La grammaire moderne: description et éléments pour sa didactique*. Montréal, Chenelière Éducation.

CENTRE DE COMMUNICATION ÉCRITE DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL (2008).
Section **Boîte à outils** (en ligne : www.cce.umontreal.ca).

CORBEIL, Jean-Claude (2012). *Le dictionnaire visuel +: définitions et notices encyclopédiques*. Montréal, Québec Amérique, 1112 p. Une version est offerte gratuitement en ligne au www.ikonet.com/fr/ledictionnairevisuel/ .

GREVISSE, Maurice et André GOOSSE (2011). *Le Bon usage. Grammaire française*, 15e éd., Paris et Louvain-la-Neuve, De Boeck-Duculot, 1640 p.

LEGENDRE, Rénald (1993). *Dictionnaire actuel de l'éducation*, 2e éd., Montréal, Guérin, 1500 p.

Le Petit Robert de la langue française (édition 2007 ou une édition subséquente). Paris, Dictionnaires Le Robert. Une version électronique récente est disponible au www.bib.umontreal.ca/ , dans la section **Ressources électroniques**, sous « Dictionnaires et encyclopédies ».

OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE (2002). *Banque de dépannage linguistique* (en ligne : www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bdl.html).

OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE (2002). *Grand dictionnaire terminologique* (en ligne : www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/gdt.html).

OSTIGUY, Luc et Claude TOUSIGNANT (1993). *Le français québécois : normes et usages*, Montréal, Guérin.

OSTIGUY, Luc, Éric CHAMPAGNE, Flore GERVAIS et Monique LEBRUN (2005). *Le français oral soutenu chez des étudiants québécois en formation pour l'enseignement au secondaire, Suivi de la situation linguistique, Étude 4*, Montréal, Office québécois de la langue française, Gouvernement du Québec. (Particulièrement les pages 21 et 22. Document disponible gratuitement en ligne sur le site de l'Office québécois de la langue française : www.oqlf.gouv.qc.ca/).

RIEGEL, Martin, Jean-Christophe PELLAT et René RIOUL (2004). *Grammaire méthodique du français*, Paris, Quadrige et Presses universitaires de France, 646 p. (Cet ouvrage inclut les Tolérances de 1976 dans ses descriptions de la norme.)

Site d'information sur la nouvelle orthographe française en ligne : www.orthographe-recommandee.info

TANGUAY, Bernard (2006). *L'art de ponctuer*, 3e éd., Montréal, Québec Amérique, 248 p.

VILLERS, Marie-Éva de (2015). *Multidictionnaire de la langue française*, 6e éd., Montréal, Québec Amérique, 1855 p. Une version électronique récente est disponible au www.bib.umontreal.ca/ , dans la section **Ressources électroniques**, sous « Dictionnaires et encyclopédies »

2.3 SYSTÈME DE NOTATION

La notation des cours se fait selon un système littéral, chaque lettre correspondant à un nombre de points selon le barème suivant :

NOTES	POINTS	ÉVALUATION QUALITATIVE	INTERPRÉTATION
A+	4,3	EXCELLENT a dépassé les objectifs	maîtrise parfaite du contenu, capacité de relier les apprentissages, originalité et contribution nouvelle
A	4,0		
A-	3,7		
B+	3,3	TRÈS BON a tout à fait atteint les objectifs	maîtrise quasi parfaite du contenu capacité de relier les apprentissages
B	3,0		
B-	2,7		
C+	2,3	BON a généralement atteint les objectifs	maîtrise de la majeure partie du contenu lacunes peu importantes intégration limitée des apprentissages
C	2,0		
C-	1,7		
D+	1,3	PASSABLE a partiellement atteint les objectifs	maîtrise des éléments principaux du contenu lacunes importantes qui ne portent cependant pas sur l'essentiel
D	1,0		
E	0,5	ÉCHEC n'a pas atteint les objectifs	maîtrise insuffisante du contenu lacunes importantes portant parfois/souvent sur l'essentiel
F	0,0		

Certains professeurs utilisent une grille de conversion des notes exprimées en pourcentage en note alphabétique. Le choix de grille relève du professeur en fonction de ses attentes. Il revient aux étudiants de s'informer à ce sujet au début du cours.

Les étudiants ont intérêt à se préoccuper de leur moyenne cumulative, calculée au terme de chaque trimestre. Pour obtenir leur diplôme, ils doivent, notamment, maintenir une moyenne cumulative d'au moins 2,0. Lorsque, pendant leurs études, leur moyenne est égale ou supérieure à 1,7, mais inférieure à 2,0, ils sont mis en probation. Lorsque cette moyenne est inférieure à 1,7, ils sont exclus du programme.

2.4 MISE EN PAGE POUR LA REMISE DES TRAVAUX

Pour faciliter la manipulation et l'identification des travaux, le CFIM propose que la première page de tous les travaux soumis pour fins d'évaluation soit conforme au format suivant :

Pour les étudiants qui désirent plus d'informations sur la rédaction et la présentation des travaux, il existe en librairie des guides structurés à cet effet. Voir aussi :

<http://guides.bib.umontreal.ca/disciplines/312-Methodologie-de-redaction-d-un-travail-universitaire?tab=1359>

Nom de l'étudiant ou de
l'étudiante Matricule

Titre du travail

Présenté à: *Nom du professeur*

Dans le cadre du cours: *Sigle et titre du cours*

Programme de:

Université de Montréal

Date

2.5 RÉCUPÉRATION DES TRAVAUX

Les travaux et examens des étudiants sont la propriété de l'Université. Les professeurs ne sont donc pas tenus de vous les rendre. Cependant, la plupart des professeurs consentent à le faire. Si vous voulez récupérer un travail, avisez-en votre professeur. S'il n'y voit pas d'objection, vous pourrez le récupérer une fois que toutes les procédures d'évaluation seront terminées. Il est toujours sage, néanmoins, de **conserver une copie de ses travaux.**

La remise des travaux par les professeurs se fera à leur département d'attache. Ces derniers vous préciseront les modalités de cette remise.

Il est à noter que seuls les travaux remis à un chargé de cours peuvent être déposés et récupérés au CFIM.

Les travaux agrafés ou reliés (boudins) de format 8 1/2 X 11 ou 14 pouces et d'une épaisseur maximale d'un pouce remis aux chargés de cours seront les seuls classés et archivés par le CFIM. Les cartables, bandes vidéo ou autres grands formats seront retournés aux frais de l'étudiant (enveloppe pré-adressée et préaffranchie).

2.6 UNIP ET ADRESSE COURRIEL INSTITUTIONNELLE

2.6.1 UNIP

Afin d'assurer la confidentialité des informations contenues dans votre dossier, vous recevrez un UNIP vous donnant accès à votre Centre étudiant. Dès réception de votre UNIP, vous pourrez vous brancher au réseau et devrez modifier votre UNIP afin de vous en choisir un qui soit confidentiel. Si vous perdez votre UNIP, présentez-vous au bureau de la technicienne à la gestion des dossiers étudiants de votre programme pour que vous soit attribué un nouvel UNIP temporaire.

Pour plus d'information : <https://registraire.umontreal.ca/etudes-et-services/code-dacces-et-unip/>

2.6.2 Courriel institutionnel infonuagique

La création de l'adresse de courriel et l'activation de la boîte aux lettres se font automatiquement, lorsque vous êtes admis à un programme et autorisé à vous y inscrire.

L'adresse du courriel institutionnel prend habituellement la forme « **prenom.nom@umontreal.ca** ».

- ✓ Accéder au service à partir de cette adresse <http://o365.umontreal.ca/> ;
- ✓ Entrer votre code d'identification (ex. : p1234567) et votre UNIP (mot de passe) ;
- ✓ Cliquer sur « Courrier » pour accéder à la boîte aux lettres ;
- ✓ Pour configurer vos appareils mobiles, consulter la [FAQ Office 365](#), section « Configurations » ;
- ✓ **Utiliser exclusivement cette adresse dans toutes vos communications avec un membre du personnel de l'Université de Montréal.**

Pour plus d'information sur votre boîte aux lettres infonuagique, consulter le [site des TI](#) (Technologies de l'information) de l'UdeM ou communiquez avec leur équipe via le [formulaire d'aide](#) ou par téléphone au 514-343-7288.

2.7 ÉTUDES DE 2^E CYCLE

2.7.1 Études de 2^e cycle - Bourses d'études

Si vous envisagez de poursuivre des études dans un programme de maîtrise (M.A.) après la finalisation de votre microprogramme, vous devez savoir qu'il est possible d'obtenir des bourses assez substantielles de la part de différents organismes subventionnaires.

Les critères de sélection pour l'attribution des bourses sont l'excellence du dossier scolaire, la pertinence de la thématique de recherche, la qualité du projet et les lettres de référence.

Ces bourses ne sont pas des prêts qu'il faut remettre à la fin de ses études. Il s'agit de bourses d'excellence offertes aux étudiants les plus prometteurs.

Le Fonds FRQSC (Fonds de recherche du Québec- Société et culture) offert par le gouvernement du Québec aux étudiants de deuxième cycle est l'un de ceux-là. Vous pouvez vous renseigner à l'adresse électronique suivante : www.frqsc.gouv.qc.ca. Conseil de la recherche en sciences humaines du Canada (CRSH : www.crsch.ca) offre également des bourses d'excellence.

Les études de 2e cycle vous intéressent...

Consultez notre site Internet : <http://fse.umontreal.ca/etudes-de-2e-et-3e-cycles/>

La Faculté des sciences de l'éducation vous offre un vaste choix de programmes d'études supérieures en formation professionnelle et en formation à la recherche.

3 RÈGLES DE FONCTIONNEMENT ET ÉTHIQUE

En vous inscrivant à la Faculté des sciences de l'éducation, vous acceptez implicitement les règles de fonctionnement de l'Université de Montréal, de notre Faculté et du CFIM. Elles se trouvent formulées dans les divers documents officiels de l'Institution dont le règlement des études (http://secretariatgeneral.umontreal.ca/fileadmin/secretariat/Documents/Reglements/ens30_1-reglement-etudes-premier-cycle.pdf).

En voici un aperçu.

Le but de ces règles n'est pas de contraindre, mais de faire en sorte que les droits de chacun soient respectés. Par ailleurs, l'éthique fait référence à la conduite morale. En contexte universitaire, on entend par comportement éthique l'honnêteté et la justice, par exemple en ce qui concerne les travaux et les examens. On trouvera dans les pages qui suivent différentes directives et règles de fonctionnement particulièrement importantes.

3.1 ATTITUDE EN CLASSE

Les professeurs et de nombreux étudiants se plaignent de certains comportements et attitudes (bavardage pendant les cours, retards, dérangements, dénigrement de l'opinion d'autrui, etc.). À cet effet, l'Université reconnaît que chaque étudiant a le droit de profiter pleinement de ses cours. Pour cette raison, chacun a aussi l'obligation de respecter le droit des autres à profiter d'un bon climat de travail. Par ailleurs, les professeurs ont eux aussi le droit de pouvoir donner leurs cours dans des conditions propices. Il revient donc à chaque étudiant d'adopter des comportements et des attitudes propices au bon déroulement des cours :

- être ponctuel (début du cours, pause, etc.) afin de ne pas déranger le déroulement du cours;
- pour la même raison, attendre la fin du cours avant de quitter la salle;
- être attentif lorsque le professeur donne des explications et lorsque d'autres étudiants interviennent ou font une présentation;
- éteindre son téléphone cellulaire;
- respecter les idées et les opinions des autres;
- respecter le climat de travail;
- etc.

Le Règlement disciplinaire de l'Université de Montréal stipule que « Nul ne peut se conduire d'une façon perturbatrice ou abusive de nature à affecter de façon indue le fonctionnement académique de l'Université. » (art. 4b du Règlement disciplinaire concernant les membres du personnel enseignant et les étudiants). Le Règlement ajoute que « Toute personne qui enfreint le présent règlement est passible de réprimande, de suspension ou de renvoi de l'Université. » (art. 7).

3.2 PRÉSENCE AUX COURS

Même si le règlement des études de premier cycle n'en traite pas spécifiquement, il convient de souligner que la présence aux cours favorise la réussite, puisque l'étudiant bénéficie des explications du professeur et que bon nombre d'éléments de contenu ne sont abordés que pendant les cours. Par ailleurs, il faut savoir que plusieurs cours en sciences de l'éducation ont pour objectif de permettre aux étudiants de développer leur compétence à travailler en équipe. En conséquence, une partie plus

ou moins importante de l'évaluation dans ces cours porte sur des travaux réalisés en commun, pendant les périodes de cours. La note F* (échec par absence) peut donc être attribuée à l'étudiant qui ne se présente pas en classe lors de ces travaux, à moins qu'il ne justifie valablement son absence auprès du vice-décanat aux études de 1er cycle (voir la rubrique 5.3 à cet effet). Cependant, on ne peut interdire à un étudiant de se présenter à un examen parce qu'il s'est absenté trop souvent.

Dans le même ordre d'idées, il est normal que les étudiants travaillent pendant leurs études. Cependant, il convient de garder à l'esprit que sa formation doit être la priorité de tout étudiant. Cela signifie qu'il est mal avisé de travailler plus de 15 heures par semaine pendant les cours ou de manquer des cours pour aller travailler, y compris pour faire de la suppléance dans une école.

Il est à noter toutefois que la présence aux stages et aux séminaires de stage est obligatoire parce qu'il s'agit d'activités sous forme d'évaluation continue (mention d'échec ou de réussite au relevé de notes). Les absences lors d'un stage ou lors d'un séminaire de stage doivent en conséquence être justifiées valablement auprès de la direction du CFIM (voir la rubrique 5.3 à cet effet).

3.3 ABSENCE AUX ÉVALUATIONS

La présence aux activités d'évaluation (examens, travaux réalisés en classe, etc.). L'étudiant doit soumettre le formulaire d'absence à une évaluation (CHE Absence évaluation) disponible sous la vignette Vos formulaires du Centre étudiant pour toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent à une évaluation et fournir les pièces justificatives appropriées. Les pièces justificatives motivant l'absence doivent être déposées dans les 7 jours ouvrés suivant l'absence. Le vice-décanat aux études de 1er cycle détermine si le motif est acceptable. Les motifs acceptables sont généralement la maladie, les prescriptions de nature religieuse, la participation à une compétition sportive, le décès ou les funérailles d'un proche et les cas de force majeure. Tous ces motifs doivent faire l'objet de pièces justificatives dûment datées et signées et ces pièces doivent attester qu'il était impossible pour l'étudiant de se présenter à l'activité d'évaluation ou à l'activité de stage ainsi que la durée de l'incapacité.

3.4 VÉRIFICATION ET RÉVISION DE L'ÉVALUATION

Selon le Règlement des études, le professeur est responsable de l'évaluation. C'est lui qui détermine les formes d'évaluation, leurs modalités et leur valeur respective dans le résultat global pour le cours. C'est lui aussi qui détermine les critères de réussite de chacune des évaluations de son cours.

Cependant, trois mécanismes sont à la disposition de l'étudiant qui considère qu'il y a eu erreur ou injustice dans une ou plusieurs de ses évaluations : la vérification, la révision et la révision exceptionnelle. Au besoin, le recours à ces mécanismes doit se faire dans cet ordre. La vérification doit être demandée directement au professeur ou au chargé de cours; les demandes de révision doivent se faire à l'aide d'un formulaire disponible au bureau de la TGDE. Les délais à respecter et les procédures sont décrits au chapitre 9 du règlement des études de 1er cycle de l'Université :

http://secretariatgeneral.umontreal.ca/fileadmin/secretariat/Documents/Reglements/ens30_1-reglement-etudes-premier-cycle.pdf

3.5 PLAGIAT

Les étudiants doivent respecter la propriété intellectuelle, ne pas s'approprier les travaux d'autrui. Le règlement disciplinaire de l'Université de Montréal sur le plagiat ou la fraude (p. RG 2) précise les comportements à éviter et les sanctions prévues. Ces dernières vont de l'échec à l'exercice où l'étudiant a été pris en faute à l'exclusion de l'Université de Montréal, selon la gravité de l'offense.

Tout échange de paroles ou de documents lors d'un examen, ainsi que le fait de regarder la copie d'autrui et de laisser autrui regarder sa copie, est un acte de plagiat qui pourra être dénoncé comme tel par le professeur.

La fraude comprend toutes les tentatives pour faire passer pour siens les travaux, les écrits d'un autre. Par exemple, l'usage d'informations glanées chez un auteur, à partir d'un texte imprimé ou sur Internet, et reproduites dans un travail sous forme de citation ou de périphrase, sans une référence à cet auteur, est assimilable à une fraude.

Si les règles relatives aux citations ou périphrases ne vous sont pas familières, demandez au professeur de vous rafraîchir la mémoire. La trop grande utilisation de citations, même si elles sont accompagnées de références aux auteurs, est déconseillée : faire un collage de la pensée des autres ne nous donne jamais une pensée personnelle. Nous vous suggérons deux sites Internet qui pourraient vous être très utiles :

- Intégrité, fraude et plagiat (www.integrite.umontreal.ca)
- Infosphère (www.bib.umontreal.ca/infosphere)

3.6 ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES

La société québécoise confie ses enfants à des enseignants, aussi se donne-t-elle les moyens de s'assurer que ces derniers respectent un certain nombre de valeurs. Ainsi, au moment de demander un brevet d'enseignement, vous aurez à remplir une déclaration indiquant vos antécédents judiciaires. Ce faisant, vous autoriserez votre

futur employeur à s'assurer auprès des services de police de la véracité des informations fournies.

En conséquence, si vous possédez un dossier judiciaire, il serait bon de vous assurer dès à présent que celui-ci ne risque pas de vous empêcher d'accéder à l'enseignement.

Le document sur les antécédents judiciaires est maintenant disponible sur le site Internet de la Direction de la formation et de la titularisation du personnel scolaire (DFTPS) à l'adresse suivante : <http://www.education.gouv.qc.ca/references/publications/resultats-de-la-recherche/detail/article/autorisations-denseigner-verification-des-antecedents-judiciaires/pubLang/0/>

La loi sur les antécédents judiciaires est en application depuis le printemps 2006.

3.7 COMMENTAIRES ET PLAINTES

Les procédures présentées ci-dessous s'appliquent dans le cas de plaintes qui résultent d'une insatisfaction quant au fonctionnement d'un cours ou d'un stage, à son contenu, à son déroulement, ou encore à certaines attitudes des personnes qui interviennent dans le cadre de ce cours ou de ce stage, etc. Dans le cas de plaintes relatives aux résultats d'une évaluation, l'étudiant doit plutôt se référer aux procédures décrites dans la section 5.4 du guide.

3.7.1 Dans le cadre d'un cours

- 1) Le ou les étudiants devraient tout d'abord rencontrer le professeur ou le chargé de cours et lui communiquer le sujet de leur mécontentement. Le ou les étudiants peuvent à cet effet recourir à la procédure de Rétroaction d'étape (voir la section 5.8 du guide). Si des échanges s'effectuent par courriel, il serait avisé de les conserver.
- 2) Advenant l'insuccès de cette première démarche, le ou les étudiants peuvent déposer au directeur du département responsable du cours, en copie conforme à leur association étudiante une plainte écrite contenant :
 - Des documents et des faits précis décrivant clairement l'objet de la plainte;
 - La liste des moyens utilisés jusqu'à présent pour résoudre le problème;
 - La signature de l'étudiant ou des étudiants.
- 3) Le ou les étudiants seront invités par la suite à rencontrer le directeur du département. Il ou ils pourront être accompagnés d'un représentant de l'association étudiante, mais le groupe ne devrait pas être supérieur à trois étudiants, incluant le représentant

3.7.2 Dans le cadre d'un service offert par le CFIM

- 1) L'étudiant concerné par le sujet de la plainte doit écrire une lettre adressée à la vice-doyenne en copie conforme à l'association étudiante qui contient:
 - Des documents et faits précis, soutenant le sujet de la plainte;
 - La liste des moyens utilisés jusqu'à présent pour résoudre le problème;
 - La signature de l'étudiant.

- 2) L'étudiant sera invité par la suite à rencontrer la vice-doyenne ou la directrice du CFIM.

Pour les cas plus graves (d'injustice, par exemple) vous pouvez vous adresser à la directrice ou au directeur du département concerné par ce cours. Enfin, il existe sur le campus un « ombudsman » chargé de recevoir des plaintes, de les analyser et de faire enquête s'il y a lieu.

3.8 LA RÉTROACTION D'ÉTAPE

La rétroaction d'étape a pour but de permettre aux étudiants de faire connaître, de manière anonyme, leurs impressions sur le cours à leur professeur ou à leur chargé de cours quelques semaines après le début du trimestre. Elle vise à faciliter le dialogue entre les étudiants et le professeur ou le chargé de cours et à faciliter l'apprentissage. La rétroaction d'étape s'effectue sur une base volontaire. C'est le professeur ou le chargé de cours qui décide de l'appliquer ou non dans son cours. Cela dit, les étudiants peuvent demander directement à leur professeur ou à leur chargé de cours de recourir à la rétroaction d'étape. Cette demande peut aussi s'effectuer par l'intermédiaire des associations étudiantes. La rétroaction d'étape a lieu entre le 3^e cours et la mi-session. Un instrument est proposé à titre d'exemple. Il comporte quatre items seulement et permet aux étudiants d'indiquer ce qui va bien dans le cours, ce qui va moins bien, ce que le professeur ou le chargé de cours ainsi que les étudiants pourraient faire le cas échéant pour améliorer la situation (voir ce formulaire à la page suivante). Les résultats sont compilés par le professeur ou le chargé de cours. Il est seul à les connaître et il juge seul des suites à donner.



Sigle du cours : _____ Titre : _____

Section : _____ Trimestre : _____

Rétroaction d'étape

Ce que j'aime de ce cours.

Ce que j'aime moins.

Ce que le professeur pourrait faire pour améliorer nos apprentissages.

Ce que je pourrais faire.
(ex. : participer davantage, relire le plan de cours, être présent(e) à tous les cours, poser plus de questions au professeur, lire soigneusement les textes assignés, etc.)